

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : DEVA1414143S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu la décision du 23 juin 2014 relative à l'intérim des fonctions de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève Molinier, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord par intérim, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Sylvie Khatir, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Joëlle Petitbois, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 15 000 € (HT), à :
M. Stéphane Corcos, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Mme Geneviève Molinier, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation d'Athis-Mons.

M. Régis Lourme, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Nord - Pas-de-Calais.

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Picardie.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 4 000 € (HT), à :
Mme Danielle N'Guyen N'Goc-Aubier, agent contractuel, médecin de région.

M. Jean-Pierre Abdalla, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision logistique du département gestion des ressources.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Thomas Lévecque, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division transport aérien à Athis-Mons.

M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division régulation et développement durable du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. Thomas Lévecque, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division transport aérien à Athis-Mons.

M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division régulation et développement durable du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Danie Collignon, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Catherine Michel, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet.

Mme Magali Meneux, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du directeur.

Mme Sylvie Ferrari, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

Mme Evelyne Peyrillaud, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de la division transport aérien du département surveillance et régulation à Athis-Mons.

M. Nicolas Vende, adjoint d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Carole Dran, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Christine Torralba, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. Jean-Pierre Monsiaud, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Ghislaine Deweirder, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Françoise Poussard, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaires finances.

M. Jean-Pierre Monsiaud, adjoint d'administration de l'aviation civile, régisseur d'avances et de recettes.

Article 10

La décision du 8 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) et la décision du 12 février 2014 modifiant la décision du 8 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) sont abrogées.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juillet 2014.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*

P. CIPRIANI